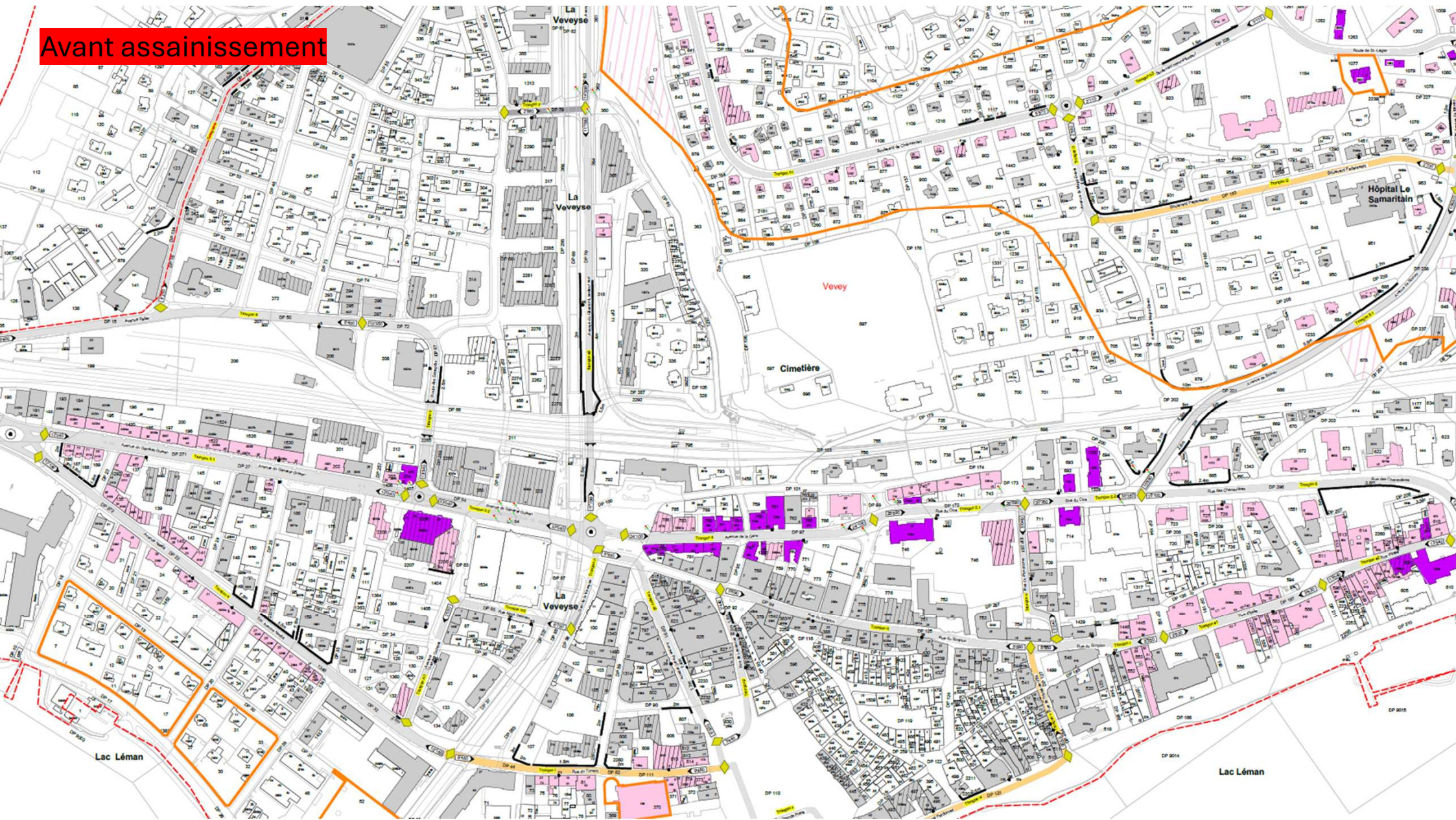


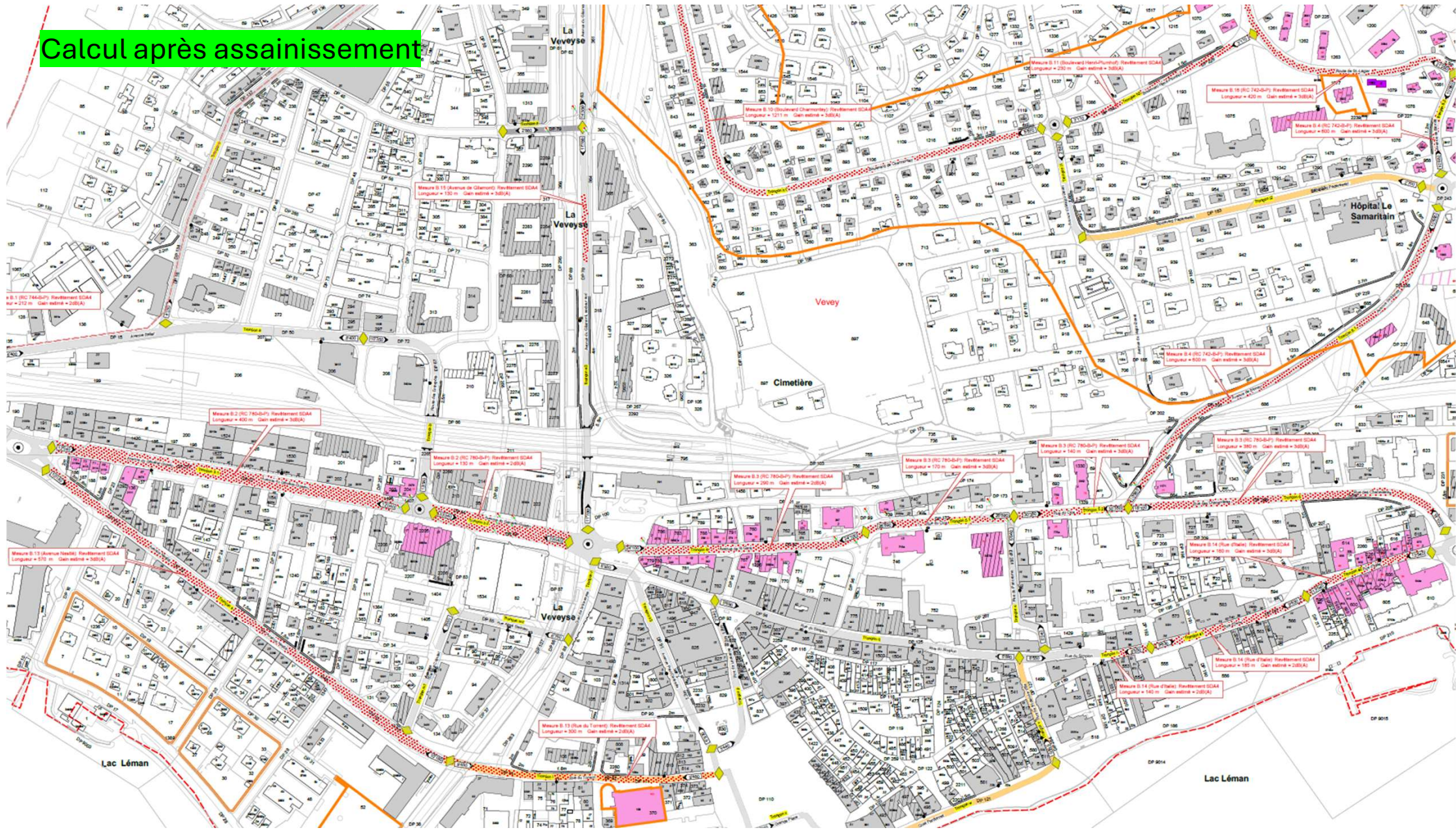
« 30 km/h de nuit :
combien de décibels en
moins ? »

Let's act
road tra
no

Avant assainissement



Calcul après assainissement



Situation des niveaux sonores

Les résultats sont présentés dans le tableau des immissions sonores (en annexe 3). Un récapitulatif pour la situation avant assainissement (horizon 2045) est présenté dans le tableau :

Installations	Bâtiments (parcelles) évalués	Nombre de bâtiments (parcelles)*		Nombre de personnes concernées
		Dépassant les VLi	Atteignant les VA	

Total	750 (10)	281 (9)	30 (1)	7'363
-------	----------	---------	--------	-------

Avant assainissement

Total	750 (10)	99 (4)	1 (1)	2'027
-------	----------	--------	-------	-------

Après assainissement

Commune de Vevey	Dossier d'assainissement du bruit routier : rapport final	Page 45/65
------------------	---	------------

5.2 **Décisions d'allègement**

99 bâtiments et 4 parcelles devront faire l'objet d'une décision d'allègement par la Direction Générale de l'Environnement (DGE). Ces objets sont présentés dans le tableau ci-après, où les valeurs des niveaux sonores indiquées (dB(A) – jour) deviennent les immissions maximales admissibles⁷ au sens de l'article 37a OPB. Ces dernières devront impérativement être respectées.

Commune de Vevey	Dossier d'assainissement du bruit routier : rapport final	Page 50/65
------------------	---	------------

5.3 **Mesures d'isolation acoustique**

1 bâtiment et une parcelle atteignent les valeurs d'alarme (VA), ils devront faire l'objet de mesures d'isolation acoustique sur les fenêtres de la façade exposées au bruit. Etant donné que la parcelle atteignant les valeurs d'alarme ne possède pas de bâtiment, aucune mesure d'isolation acoustique ne peut être prise pour cet objet.

« 30 km/h de nuit :
combien de décibels en
moins ? »

4.2.3 C - Trafic : diminution de la vitesse légale

Une limitation de la vitesse légale nocturne à 30 km/h est retenue sur l'ensemble des axes routiers⁶.

Un gain de 2 dB(A) est considéré pour une réduction de la vitesse de 50 à 30 [km/h] et un gain de 1 dB(A) pour une réduction de 40 à 30 [km/h].